

Interview - La ministre lance, à l'approche des élections européennes et à l'occasion du 70e anniversaire du droit de vote des femmes une plateforme pour une Europe des droits des femmes...

A 40 jours des élections européennes, la France, avec le soutien de ministres européennes, de Prix Nobel de la Paix et de membres de la Commission, [lance mercredi, en présence de François Hollande, une plateforme](#) pour appeler à un engagement européen pour les droits des femmes. Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, de la Ville et de la Jeunesse, répond à nos questions.

### **A quoi va servir cette plateforme pour une Europe des droits des femmes mise en place à partir de mercredi?**

Depuis que j'ai pris mes fonctions au ministère des Droits des femmes, je suis en contact avec des homologues européennes qui, sur ces questions de l'égalité hommes-femmes et de la parité, partagent une vision progressiste, une exigence. Nous avons voulu traduire cette ambition européenne pour les droits des femmes dans un texte à destination des candidats aux élections à venir qui sont ainsi appelés à s'engager sur cette plateforme publique. Nous y revendiquons ainsi la parité au sein du collège de commissaires européens, l'attribution des droits des femmes à un ou une commissaire ou encore l'existence d'un véritable pilier «égalité professionnelle» dans la gouvernance économique de l'Union européenne.

### **Vous dites que des engagements en faveur de la parité et de l'égalité peuvent être un moteur économique en Europe?**

Oui, la place des femmes dans l'économie est un levier de croissance évident. On sait par exemple qu'en France, si on veillait à ce que le taux d'emploi des femmes soit équivalent à celui des hommes, alors qu'il est aujourd'hui de 9 points inférieur, on gagnerait 0,5 point de croissance par an. C'est pareil partout en Europe. On ne peut plus se permettre de passer à côté de ces points de croissance simplement parce que les pouvoirs publics n'ont pas suffisamment développé les modes de garde de la petite enfance ou la mixité des métiers. Ces sujets que je porte au niveau national depuis deux ans, l'Europe doit aussi les porter, d'autant qu'elle a pendant longtemps été un moteur dans la progression des droits des femmes.

**Cela implique un changement de législation? Faut-il faire des droits des femmes une compétence communautaire?**

Il faut assurer une harmonisation par le haut des droits des femmes. Au moment du vote du rapport Estrela [sur «la santé et les droits sexuels et génésiques», [rejeté par le Parlement européen en décembre](#) ], certains ont mis en avant le principe de subsidiarité pour dire «ce n'est pas à l'Union européenne de dire la façon dont on doit assurer ces droits, mais à chaque pays de le décider». Nous, ce que nous voulons, c'est qu'il soit clair que dès lors qu'on parle de liberté fondamentale – et les droits des femmes en sont une - l'Union Européenne soit légitime à protéger et à promouvoir l'égalité. Il faut adopter un socle commun. Ce ne sera sans doute pas évident mais c'est le moment ou jamais de poser le débat.

**Vous proposez la parité dans le collège de commissaires mais la France [semble avoir déjà choisi](#) son candidat, et c'est un homme, en l'occurrence Pierre Moscovici. N'est-ce pas un risque de brouiller le signal?**

La parité n'est pas là pour empêcher des hommes d'accéder à des responsabilités. Assurer la parité à un collège de commissaires ne veut pas dire imposer à tel Etat de ne pas présenter d'hommes ou à tel autre de ne pas présenter de femmes.

**Mercredi, les 70 ans du droit de vote des femmes seront aussi célébrés. Un anniversaire qui met en lumière la disproportion encore grande entre le nombre d'hommes et de femmes, notamment dans les exécutifs locaux. Comment mieux lutter contre ce phénomène?**

Célébrer ce 70e anniversaire, c'est l'occasion de se replonger dans les combats de plusieurs siècles et de renouer ainsi avec le sens profond et la valeur de ce droit de vote et d'éligibilité. Se replonger aussi dans les débats de 1944 et les multiples arguments spécieux déployés pour refuser ce droit aux femmes. Et c'est aussi l'occasion de montrer que des résistances existent encore, qu'une multitude de responsabilités publiques n'ont encore jamais été exercées par une femme. En politique, les choses progressent. Il y a des gouvernements strictement paritaires, depuis deux ans. S'agissant des scrutins locaux, les réformes qu'on a adoptées ont permis à

quelque 16.000 femmes de plus d'être élues lors des dernières municipales. Les choses vont évoluer plus dans les trois ans à venir qu'elles n'ont évolué dans les 10 ans précédents. Après, la parité doit également s'appliquer aux responsabilités sociales: dans les ordres professionnels, les fédérations sportives, les autorités administratives, bref, partout où s'exerce le pouvoir.